



VILLE DE
CREST

Hervé MARITON
Député – Maire de Crest
Président du Conseil de
Surveillance du CH de Crest

CRC Auvergne, Rhône-Alpes

KAR A131708 KJF

24/07/2013



Madame Catherine de KERSAUZON
Présidente
Chambre Régionale des Comptes
d'Auvergne Rhône, Alpes
124 Boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 LYON CEDEX 03

Crest, le 22 juillet 2013

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre envoi du 25 juin 2013. Pour l'essentiel, les réponses, dans le cadre de la procédure contradictoire, incombent au Directeur, ordonnateur de l'hôpital.

Je souhaite simplement souligner que la construction du nouvel hôpital, validée par l'ARH puis l'ARS, financée pour 2 Millions d'euros par une aide ARH-ARS, exige en effet un développement de l'activité et un soutien de ce développement par l'ARS. C'est en cohérence que le schéma régional de l'organisation des soins du programme régional de santé, dans ses annexes opposables, prévoit le développement des consultations avancées, de la chirurgie ambulatoire et des soins de suite et de réadaptation, en lien avec le CH de Valence, dans le cadre de la CHT. Les interrogations de la chambre régionale sur le développement de la chirurgie ambulatoire (p25/45) ne paraissent pas en phase avec les objectifs des politiques de santé publique et la place prise par la chirurgie ambulatoire dans de nombreux pays.

L'aide, administrative et financière, de l'ARS est nécessaire à l'accomplissement de ces objectifs. Les discussions actuelles entre l'ARS et le CH de Crest doivent permettre de finaliser ces points.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Hervé MARITON